



COMMUNE DE MISSY

Election à la syndiculture Scrutin du 26 avril 2026 (1^{er} tour)

Procès-verbal communal

Le Bureau électoral, constatant que :

- seule la liste « Entente » comprenant le nom d'un seul candidat, a été déposée dans les délais légaux,
- la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- seule la fonction de Syndic est à repourvoir,

PROCLAME QUE

Monsieur Guy-Olivier Jeunet, né le 28.02.1960, originaire de Missy (VD), domicilié à la route de St-Aubin 68 à Missy, est **élu tacitement Syndic** pour la législature 2026-2031.

En application de l'arrêté de convocation du 22 août 2025 du Conseil d'Etat, le Bureau électoral demande l'annulation du scrutin pour l'élection à la syndiculture du dimanche 26 avril 2026.

Pour le Bureau électoral

La présidente

L. Bettex



La secrétaire

M. Kizilpar

Missy, le 7 avril 2026